

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT EN VUE DE
LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION D'UN BUS TOURISTIQUE**

Cahier des charges
(valant règlement de consultation)

Date limite de remise des candidatures

Lundi 20 janvier 2025 à 12h00

1. Nom et adresse de la personne publique :

Ville de Besançon - Service Tourisme

Adresse : 4 rue Gabriel Plançon, La City, 25043 BESANCON CEDEX

Contact : 03 81 87 88 61 / tourisme@grandbesancon.fr

2. Objet :

Appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public suite à la réception d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'exploitation d'un bus touristique (d'une taille maximum de 9 mètres) à Besançon sous forme d'un circuit de découverte des richesses patrimoniales de la Ville.

3. Cadre juridique :

L'organisation de la présente consultation concerne la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec convention de mise à disposition, en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, « *lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

4. Condition de mise à disposition :

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par la signature d'une Convention d'Occupation Temporaire et le paiement d'une redevance annuelle de 400 € relative à l'occupation du domaine public.

Si le candidat le souhaite, le stationnement du bus en dehors des heures de circulation sur une place dédiée d'un site extérieur clos mais non surveillé (site municipal du hangar de Superfos, chemin des Prés de Vaux) est possible moyennant un loyer forfaitaire annuel de 250 €.

5. Date de début de l'AOT :

A la signature de la convention.

6- Contexte et descriptif du projet :

➤ Stationnement

La Ville délivre à l'occupant une autorisation d'occupation temporaire pour utiliser un emplacement situé le long de l'avenue Gaulard (voir détail dans le cahier des charges) pour embarquer et déposer le public et stationner entre deux rotations.

Aucun autre emplacement pour des arrêts n'est autorisé dans le reste de la Ville.

➤ Rues autorisées

Le parcours pourra emprunter en secteur réglementé uniquement les rues suivantes dans un souci du maintien de la fluidité de la circulation et de la bonne cohabitation des différents usages et usagers :

Place Jean Cornet, Quai de Strasbourg, Rues Chifflet, Mégevand, de la Préfecture, Charles Nodier, de l'Orme de Chamars, de la République, Grande rue, Victor Hugo, Lecourbe, des Martelots, des Granges, rue Oudet, Battant.

La montée à la Citadelle ne fera pas partie du circuit.

➤ Accès aux bornes

L'accès aux bornes est limité à celles suivantes :

- borne au droit du parking Battant,
- borne à l'entrée du quai de Strasbourg,
- borne d'entrée en bas de la rue Battant,
- borne d'entrée rue des Granges, située à proximité de la place Jean Cornet.

7. Durée de l'AOT :

3 ans à compter de la date de signature de la COT.

8. Présentation des offres – Documents à fournir :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

L'offre devra comprendre les documents suivants :

Dossier personnel

- Une lettre de candidature (motivation) dûment remplie et signée indiquant nom et pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, les coordonnées du candidat,
- Compétences, liste des références et agréments pour l'activité concernée,
- Nature de la personne morale, statuts et autorisation éventuelle de la structure (ex : décision du conseil d'administration...),
- Moyens en termes de personnel et qualifications,
- Un bilan consolidé de l'entité juridique sur les trois dernières années,
- Extrait de Kbis,
- Attestation de paiement à jour des impôts, taxes, charges et cotisations sociales...

Dossier offre

- Une note de synthèse de l'offre sur 1 page maximum ;
- Un descriptif du bus touristique : motorisation, type de carburant utilisé, estimation de l'impact carbone de l'activité, dimension, poids, capacité, confort, accessibilité aux PMR sonorisation, design, couleur, habillage...
- Une note de présentation du projet détaillant le circuit : (avec plan, schéma du circuit), qualité du contenu scientifique du commentaire ;
- Fonctionnement (stationnement nocturne, période d'activité nombre de rotations, horaires de fonctionnement, vente de billets, mode de paiements...);
- La signalétique, la communication et tout autre élément permettant d'expliquer le concept ;
- Publics visés ;
- Partenariats espérés et/ou d'ores et déjà négociés.

Le candidat proposera une offre d'une durée de 3 ans.

Dossier financier

- L'investissement de départ (détaillé) et son financement avec les garanties bancaires ;
- Durée d'amortissement si investissement ;
- Un budget prévisionnel d'exploitation sur au moins 2025 et 2026 ;
- Une note précisant les tarifs envisagés.

9. Conditions de remise des candidatures :

Les offres rédigées en langue française seront transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://marches.grandbesancon.fr>

10. Date limite de remise des offres :

Le lundi 20 janvier 2025 à 12H00.

11. Jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Note
Dossier personnel (qualification, expérience)	/20
Dossier offre (circuit proposé, qualité du commentaire, type de véhicule (confort, pertinence de la motorisation et du carburant utilisé, impact carbone) tarification, accès PMR, partenariats)	/60
Dossier financier (financement de l'investissement, budget d'exploitation)	/20
TOTAL GENERAL	/100

12. Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à candidature, les candidats peuvent transmettre leur demande :

- ✓ par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur
<https://www.marches.grandbesancon.fr>

13. Contenu du dossier d'appel à projets

- Un document intitulé « Appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un bus touristique ».
- Un cahier des charges (valant règlement de la consultation).

14. Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3
Tél : 03 81 82 60 00
Télécopie : 03 81 82 60 01
Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>